

« Photovoltaïque : pour un juste partage du sol et de la valeur »

Pour **Dominique Potier**, député PS de Meurthe-et-Moselle, le développement du photovoltaïque doit être régulé pour éviter de porter atteinte à l'économie agricole et à la sécurité alimentaire. Il suggère une plus grande implication de la puissance publique pour encadrer le développement du solaire.

« Avant même la crise géopolitique actuelle, tous les scénarios énergétiques mettaient en valeur la croissance des énergies renouvelables. L'urgence d'une mobilisation des ressources disponibles s'oppose cependant à des controverses. Certains blocages, de type "pas dans mon jardin" doivent être surmontés au nom de l'intérêt général. D'autres sont dus à une forme d'incurie de la puissance publique : manque de connaissances, de doctrine, de hiérarchie, de normes et d'outils de régulation. Des dérives dénoncées hier pour la méthanisation risquent de se reproduire avec le solaire au sol. L'ambiguïté de la législation fait craindre un immense désordre. Jouant sur une définition floue de l'agrivoltaïsme, des développeurs lorgnent sur les parcelles agricoles dont la taille et la proximité des infrastructures électriques laissent présager une bonne rentabilité. Deux dérives sont dès lors inévitables. La première est l'effet spéculatif sur les terres au détriment de l'ensemble de l'économie agricole. La seconde est la diminution des ressources agronomiques pour notre sécurité alimentaire.

UNE MÉTHODE EN TROIS ÉTAPES

Une autre voie est possible. Il s'agit, premièrement, d'un exercice de planification régionale des besoins en énergie solaire, en priorisant les espaces artificialisés grâce à une cartographie précise : des toitures jusqu'aux friches, en passant par les parkings. Il convient de lever un maximum d'obstacles pour faciliter l'équipement de ces surfaces.

La seconde étape est un arbitrage sur les enjeux de biodiversité. Le même dilemme écologique que pour l'hydroélectricité se pose : protéger la biodiversité locale dans son état actuel, ou y renoncer pour partie, afin de réussir la protection de la biodiversité globale en luttant contre les effets du dérèglement climatique ? Cet arbitrage entre "petite" et "grande" biodiversité est un des angles morts de la science et des politiques publiques. Nous devons penser territoire et planète avec des instruments de mesure à la hauteur des enjeux.

La dernière étape vise à mobiliser les surfaces manquantes tout en protégeant les ressources agricoles. Une expertise publique doit recenser les sols les moins fertiles, sans con-



G. Louis

traintes écologiques et compatibles en termes de raccordement. Une fois identifiés, ils feraient l'objet d'une préemption publique par les Safer ou les EPF⁽¹⁾. Ce portage transitoire assurerait le transfert de propriété vers des acteurs publics, comme les collectivités territoriales. Un pacte de partage de la valeur avec les chambres d'agriculture et les citoyens doit alors être établi, par exemple dédié à un fond pour le renouvellement des générations.

AGRIVOLTAÏSME : LE BON GRAIN ET L'IVRAIE

Ce travail devra être accompagné d'une recherche scientifique pour discerner les combinaisons entre production agricole et énergétique, et séparer dans l'agrivoltaïsme le bon grain de l'ivraie, dans la dynamique de la récente mission flash parlementaire. L'outil le plus à même de guider cette planification stratégique est de toute évidence le Scot⁽²⁾, dont la maille géographique est pertinente. Cette régulation en trois étapes est la seule qui permettra l'expression du meilleur de l'esprit d'entreprise. Elle préservera nos biens communs écologiques, notre sécurité alimentaire et la juste contribution des territoires ruraux à la transition énergétique. »

(1) Établissements publics fonciers.

(2) Schéma de cohérence territoriale.